



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2018 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement numéro 125-2018, sur la prévention des incendies, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 5 juin 2018 à 20 h, au bureau municipal, 806, rang de la Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest.

Ce projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À** Saint-Roch-Ouest, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 16 mai 2018.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

Sherron Kollar,  
Directrice générale